

**ACCORD GENERAL SUR LE  
COMMERCE DES SERVICES**

---

GATS/SC/85  
15 avril 1994  
(94-1083)

**THAILANDE**

**Liste d'engagements spécifiques**

**(Seul le texte anglais fait foi)**

---

## THAILANDE - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture:		1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national			Engagements additionnels
<b>I. ENGAGEMENTS HORIZONTAUX</b>					
<b>TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE</b>	<p>3) Sauf indication du contraire, la présence commerciale dans les secteurs ou sous-secteurs inclus dans cette liste doit obligatoirement prendre la forme d'une société anonyme enregistrée en Thaïlande qui réponde aux conditions ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la participation étrangère au capital social ne doit pas dépasser 49 pour cent du capital déclaré; et</li> <li>b) le nombre des actionnaires étrangers doit être inférieur à la moitié du nombre total des actionnaires de la société.</li> </ul> <p>4) Sauf indication du contraire, l'accès temporaire des personnes physiques au marché <u>n'est pas consolidé</u> sauf s'agissant des personnes suivantes:</p>	<p>3) Sauf indication du contraire, le traitement national pour ce mode de fourniture n'est pas consolidé</p>			

**Note:** Le contenu et la classification des sous-secteurs dans cette liste correspondent, sauf indication du contraire, aux notes explicatives concernant les services qui figurent dans la Classification centrale des produits, 1991 (CPC) du Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, tandis que leur ordre de présentation s'appuie sur la Classification sectorielle des services (document MTN.GNS/W/120 du 10 juillet 1991).

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	<p><b>Limitations concernant le traitement national</b></p> <p>a) Personnes physiques résidant en Thaïlande durant 90 jours au plus aux fins de participer à des réunions ou des contacts d'affaires, de conclure des contrats de vente ou d'acquisition de services, de visiter des établissements industriels ou commerciaux, ou d'exercer d'autres activités similaires;</p> <p>b) Personnels d'encadrement, dirigeants ou spécialistes transférés à l'intérieur de leur société à condition que ces personnes aient été employées par la société en question hors de Thaïlande pendant au moins un an précédent immédiatement la date de leur demande d'admission et satisfassent aux critères établis concernant les besoins<sup>1</sup> en matière d'encadrement par le Département de l'emploi. Le séjour temporaire est limité à un an, avec prolongation possible pour deux périodes d'un an au maximum chacune.</p>			

<sup>1</sup> En ce qui concerne les besoins d'encadrement, l'autorité compétente prendra en considération les faits suivants: 1. Montant du capital intégralement versé 2. Création d'emplois 3. Importance de l'investissement étranger 4. Promotion des exportations 5. Transferts de technologies 6. Besoins spéciaux d'encadrement.

**THAÏLANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
	<p>3), 4) S'agissant de l'acquisition et de l'utilisation de terrains conformément au Code thaïlandais des biens fonciers, les ressortissants étrangers, comme les sociétés thaïlandaises réputées étrangères, n'ont pas le droit d'acheter ni de posséder des terrains en Thaïlande. Par contre, ils peuvent louer des terrains et posséder des immeubles. Les étrangers sont également autorisés à détenir une partie des condominiums conformément aux lois et règlements qui régissent la propriété des condominiums.</p>			

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Présence de personnes physiques additionnelles
<b>II. ENGAGEMENTS SECTORIELS</b>			
1. SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES			
A. Services professionnels			
a) Services juridiques (CPC 86111 + 86119 + 86120 + 86130 + 86190)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Non consolidé	
b) Services de comptabilité, d'audit et de tenue de livres (CPC 86211 à 86213 + 86219 + 86220)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent	

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
d) Services d'architecture (CPC 86711 à 86714 + 86719)	4) Non consolidé 1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé 1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Non consolidé 1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Non consolidé 1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé 1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Non consolidé 1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	Engagements additionnels
e) Services d'ingénierie (CPC 86721 à 86727 + 86729)		b) Non consolidé pour ce qui concerne les ingénieurs civils		

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
g) Services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère (CPC 86741 et 86742)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant	Engagements additionnels
B. Services informatiques et services connexes				
a) Services de consultations en matière d'installation des matériels informatiques (CPC 84100)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant	

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
b) Services de réalisation de logiciels (à l'exclusion des services de programmation et d'entretien des systèmes) (CPC 84210 + 84220 + 84230)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		Engagements additionnels
c) Services de traitement de données (à l'exclusion de ceux qui sont fournis sur le réseau public de télécommunication) (CPC 84310 + 84320 + 84330 + 84390)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
d) Services de bases de données (à l'exclusion de ceux fournis sur le réseau public de télécommunications) (CPC 84400)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		
E. Services de crédit-bail ou de location simple sans opérateurs				
d) Services de location de machines agricoles, de machines de travaux publics, de machines de bureau, d'autres machines et matériels sans opérateurs (CPC 83106-83109)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
d) Services de crédit-bail concernant les machines agricoles, les machines de travaux publics, les machines de bureau, les autres machines et matériels sans opérateurs (CPC 83106-83109)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		Engagements additionnels
F. Autres services fournis aux entreprises				
a) Services de publicité (CPC 87110 + 87120 + 87190)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
			Engagements additionnels	
b) Services d'études de marché et de sondages (CPC 86401 et 86402)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		
c) Services de consultations en matière de gestion générale (CPC 86501)	1) Néant 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) a) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux" b) Non consolidé pour ce qui concerne les consultants en matière juridique et audits	1) Néant 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant	

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
e) Services d'essais et d'analyses techniques (CPC 86761 + 86769)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		Engagements additionnels
f) Services annexes de l'agriculture:				
Services de consultations concernant la vulgarisation agricole:	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		
- préparation des sols				
- production de semences				
- protection des végétaux				
- récolte				

**THAÏLANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
- classement par qualité				
- conditionnement				
- stockage				
Laboratoires d'analyses pédologiques	1) Néant	1) Néant	1) Néant	
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	
	3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent	3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent	
	4) Non consolidé	4) Non consolidé	4) Non consolidé	
Levés pédologiques et planification de l'utilisation des terres	1) Non consolidé	1) Non consolidé	1) Non consolidé	
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	
	3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent	3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent	
	4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant	4) Néant	

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
	Engagements additionnels			
Production de semences pour les cultures de couverture	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		
f) Services annexes de la sylviculture:				
Services de consultants en sylviculture	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
g) Services annexes de la pêche:				
Services de commerce international et d'exportation des produits (courtage)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		
Analyses de la qualité	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		
Etude des procédés de conserverie	1) Non consolidé	1) Non consolidé		

## THAILANDE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
	2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		
Services techniques				
- Consultations	1) Non consolidé	1) Non consolidé		
- Travaux de recherche en marketing	2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent		
- Contrôle de la qualité	4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant		
h) Services annexes des industries extractives sur les sites de gaz et de pétrole	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent		

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
n) Entretien et réparation des machines et matériaux de bureau y compris les ordinateurs (CPC 84500)	4) a) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant	Engagements additionnels	
	b) Non consolidé pour ce qui concerne les ingénieurs civils			
	1) Non consolidé	1) Non consolidé		
	2) Néant	2) Néant		
	3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent		
	4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant		
q) Services de conditionnement (CPC 87600)	1) Non consolidé	1) Non consolidé		
	2) Néant	2) Néant		
	3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent		
	4) Non consolidé	4) Non consolidé		

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
r) Service d'édition et d'imprimerie à l'exclusion de la publication des quotidiens d'information (CPC 88442)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Non consolidé		
t) Autres	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		
Services de traduction et d'interprétation (CPC 87905)				

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
				Engagements additionnels
2. SERVICES DE COMMUNICATION				
C. Services de télécommunication				
j) Services d'accès aux bases de données (partie de CPC 7523)	<p>1) 1.1 Les fournisseurs de services doivent utiliser le réseau public de télécommunication qui dépend de la régie nationale des télécommunications</p> <p>1.2 La fourniture de services de radiophonie est subordonnée à la disponibilité des fréquences</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) a) Le fournisseur doit être une société enregistrée en Thaïlande où la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 40 pour cent du capital déclaré et le nombre des actionnaires étrangers ne doit pas dépasser 40 pour cent du nombre total des actionnaires de la société</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 40 pour cent</p>	

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
b)	Une société de cette nature est autorisée à exploiter conformément au principe "construit-transféré-exploité"			
c)	Obligation d'utiliser le réseau public de télécommunications qui dépend de la régie nationale des télécommunications			
4)	Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4)	Néant	
n)	Services de traitement direct de l'information et/ou de données (partie de CPC 843)	1)	1.1 Les fournisseurs de services doivent utiliser le réseau public de télécommunication qui dépend de la régie nationale des télécommunications	1)
		1.2 La fourniture de services de radiophonie est subordonnée à la disponibilité des fréquences		2)
			Néant	2)
				3)
	a)	Le fournisseur doit être une société enregistrée en Thaïlande où la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 40 pour cent du capital déclaré et le nombre des actionnaires étrangers ne doit pas dépasser 40 pour	Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 40 pour cent	

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
	<p>cent du nombre total des actionnaires de la société</p> <p>b) Une société de cette nature est autorisée à exploiter conformément au principe "construit-transféré-exploité"</p> <p>c) Obligation d'utiliser le réseau public de télécommunication qui dépend de la régie nationale des télécommunications</p> <p>4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>			
o) Autres		<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent</p>	
Vente de matériels de télécommunication (partie de CPC 75420)			<p>4) a) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Néant</p>

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
Services de conseil en matière de télécommunication (CPC 75440)	b) Non consolidé pour ce qui concerne les ingénieurs civils			
	1) Non consolidé	1) Non consolidé		
	2) Néant	2) Néant		
	3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent		
	4) a) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant		
	b) Non consolidé pour ce qui concerne les ingénieurs civils			
Vidéotex (partie de CPC 75299)	1) 1.1 Les fournisseurs de services doivent utiliser le réseau public de télécommunication qui dépend de la régie nationale des télécommunications	1) Néant		
	1.2 La fourniture de services de radiophonie est subordonnée à la disponibilité des fréquences	2) Néant		

## THAILANDE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
		3) a) Le fournisseur doit être une société enregistrée en Thaïlande où la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 40 pour cent  b) Une société de cette nature est autorisée à exploiter par la régie nationale des télécommunications <sup>1</sup> conformément au principe "construit-transféré-exploit".  c) Obligation d'utiliser le réseau public de télécommunication qui dépend de la régie nationale des télécommunications  d) Le choix des fournisseurs de services se fera par appel d'offres général	3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 40 pour cent	Engagements additionnels

<sup>1</sup> Cette condition s'appliquera au moins dix ans.

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national		
		Engagements additionnels		
Téléconférences (partie de CPC 75292)	<p>4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) 1.1 Les fournisseurs de services doivent utiliser le réseau public de télécommunication qui dépend de la régie nationale des télécommunications</p> <p>1.2 La fourniture de services de radiophonie est subordonnée à la disponibilité des fréquences</p> <p>2) Néant</p> <p>3) a) Le fournisseur doit être une société enregistrée en Thaïlande où la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 40 pour cent du capital déclaré et le nombre des actionnaires étrangers ne doit pas dépasser 40 pour cent du nombre total des actionnaires de la société</p>	<p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 40 pour cent</p>		

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
Circuits nationaux loués (partie de CPC 75299)	<p>b) Une société de cette nature est autorisée à exploiter par la régie nationale des télécommunications<sup>1</sup> conformément au principe "construit-transféré-exploité"</p> <p>c) Obligation d'utiliser le réseau public de télécommunication qui dépend de la régie nationale des télécommunications</p> <p>d) Le choix des fournisseurs de services se fera par appel d'offres général</p> <p>4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Néant</p> <p>1) 1.1 Les fournisseurs de services doivent utiliser le réseau public de télécommunication qui dépend de la régie nationale des télécommunications</p> <p>1.2 La fourniture de services de radiophonie est subordonnée à la disponibilité des fréquences</p>	1) Néant	

<sup>1</sup> Cette condition s'appliquera au moins dix ans.

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
	<p>2) Néant</p> <p>3) a) Le fournisseur doit être une société enregistrée en Thaïlande où la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 40 pour cent du capital déclaré et le nombre des actionnaires étrangers ne doit pas dépasser 40 pour cent du nombre total des actionnaires de la société</p> <p>b) Une société de cette nature est autorisée à exploiter par la régie nationale des télécommunications<sup>1</sup> conformément au principe "construit-transféré-exploité"</p> <p>c) Obligation d'utiliser le réseau public de télécommunication qui dépend de la régie nationale des télécommunications</p> <p>d) Le choix des fournisseurs de services se fera par appel d'offres général</p> <p>4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>2) Néant</p> <p>3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 40 pour cent</p>		
			4) Néant	

<sup>1</sup> Cette condition s'appliquera au moins dix ans.

THAILANDE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
			Engagements additionnels	
D. Services audiovisuels				
a) Services de production et de distribution de films cinématographiques ou de bandes vidéo, à l'exclusion de la promotion et de la publicité (CPC 96112 + 96113)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant	
c) Services de radio et de télévision, exclusivement pour la production de programmes de radio ou de télévision (CPC 96131 + 96132)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant	

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
<b>3. SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES D'INGÉNIERIE CONNEXES</b>				<b>Engagements additionnels</b>
A. Travaux de construction de bâtiments (CPC 51210 + 51220 + 51230 + 51240 + 51250 + 51260 + 51270 + 51280 + 51290)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) a) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux" b) Non consolidé pour ce qui concerne les ingénieurs civils	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		
B. Travaux de construction d'ouvrages de génie civil (CPC 51310 + 51320 + 51330 + 51340 + 51350 + 51360 + 51371 + 51372 + 51390)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent		

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
	4) a) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		4) Néant	Engagements additionnels
C. Travaux de pose d'installations (CPC 51610 + 51620 + 51630 + 51641 + 51642 + 51643 + 51644 + 51649 + 51650 + 51660 + 51691 + 51699)	b) Non consolidé pour ce qui concerne les ingénieurs civils 1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux." 4) a) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux" b) Non consolidé pour ce qui concerne les ingénieurs civils		4) Néant 1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant	
4. SERVICES DE DISTRIBUTION	A. Services de courtage (CPC 62111 à 62118)	1) Non consolidé 2) Néant	1) Non consolidé 2) Néant	

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
	Engagements additionnels			
5. SERVICES D'EDUCATION				
A + B Services d'enseignement international et national (à l'exclusion de l'enseignement des adultes et des autres services d'enseignement) (CPC 9219 + 9221 + 9222)	3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent	4) Non consolidé	
B. Services d'enseignement technique et professionnel (CPC 9223 + 9224)	1) Non consolidé	1) Non consolidé	2) Néant	
	2) Néant	2) Néant	3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent	
	3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent	4) Non consolidé	
	4) Non consolidé	4) Non consolidé	2) Néant	
			3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent	
			4) Non consolidé	

**THAÏLANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
D. Services d'enseignement professionnel post-secondaire ou de stages (CPC 92440)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Non consolidé			
6. SERVICES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT	1) Néant 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"			
A. Conseils écologiques concernant les serv.-es d'assainissement, d'enlèvement des ordures, de gestion des déchets dangereux, de lutte contre la pollution atmosphérique et le bruit, de voirie, etc. (CPC 9401)	1) Néant 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant			

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
A. Services de protection et d'assainissement de l'environnement (CPC 9401)	1) Néant 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"			
A. Services d'assainissement (y compris le traitement des eaux usées industrielles) (CPC 9401)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant
B. Services d'enlèvement des ordures (y compris la gestion et l'incinération des déchets dangereux) (CPC 9402)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
C. Services de voirie et services analogues (CPC 9403)	4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant		Engagements additionnels
	1) Non consolidé	1) Non consolidé		
	2) Néant	2) Néant		
	3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent		
	4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant		
D. Autres	1) Non consolidé	1) Non consolidé		
Services de purification des gaz brûlés (y compris la réduction des émissions industrielles) (CPC 9404)	2) Néant	2) Néant		
	3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent		
	4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant		

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
Services de lutte contre le bruit (CPC 9405)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant
Services de protection de la nature et des paysages (CPC 9406)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant
Autres services de protection de l'environnement (CPC 9409)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
				Engagements additionnels
<b>7. SERVICES FINANCIERS</b>				
A. Assurance y compris réassurance et rétrocession				
a) Services d'assurance-vie (CPC 8/211)	1) Néant 2) Néant	1) Néant 2) Les primes d'assurance-vie sont déductibles de l'impôt jusqu'à un certain montant pour les détenteurs de polices émises par des compagnies thaïlandaises	1) Néant 2) Les primes d'assurance-vie sont déductibles de l'impôt jusqu'à un certain montant pour les détenteurs de polices émises par des compagnies thaïlandaises	
	3) a) Accès limité à l'acquisition de parts dans les établissements existants exclusivement. La participation étrangère maximale au capital social est limitée à 25 pour cent du capital-actions déclaré.  b) Non consolidé pour les nouvelles licences	3) a) Accès limité à l'acquisition de parts dans les établissements existants exclusivement. La participation étrangère maximale au capital social est limitée à 25 pour cent du capital-actions déclaré.  b) Non consolidé pour les nouvelles licences	3) a) Accès limité à l'acquisition de parts dans les établissements existants exclusivement. La participation étrangère maximale au capital social est limitée à 25 pour cent du capital-actions déclaré.  b) Non consolidé pour les nouvelles licences	

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
b) Services autres que d'assurance-vie (CPC 8129)	<p>4) Accès limité aux personnels de direction de niveau supérieur, spécialistes et assistants techniques, sous réserve de l'agrément du Commissaire aux assurances</p> <p>1) Non consolidé sauf pour l'assurance maritime, aérienne et de transit internationale ainsi que pour toutes les catégories de réassurance</p> <p>2) Néant</p> <p>3) a) Accès limité à l'acquisition de parts dans les établissements existants exclusivement. La participation étrangère maximale au capital social est limitée à 25 pour cent du capital-actions déclaré.</p> <p>b) Non consolidé pour les nouvelles licences</p> <p>4) Accès limité aux personnels de direction de niveau supérieur, spécialistes et assistants techniques, sous réserve de l'agrément du Commissaire aux assurances</p>	<p>4) Néant</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>		

THAILANDE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
d) Services auxiliaires de l'assurance (à l'exclusion du financement des pensions)				
Services de courtage et d'agence d'assurances (CPC 8140) (Les courtiers n'exercent aucun action afin d'inciter, de conseiller ou d'amener de toute autre façon les clients à conclure des contrats d'assurances à l'étranger, sauf s'il s'agit de contrats de réassurance)	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) La participation étrangère au capital social ne peut dépasser 25 pour cent</p> <p>4) a) Accès limité aux personnels de direction de niveau supérieur, spécialistes et assistants techniques, sous réserve de l'agrément du Commissaire aux assurances</p> <p>b) Non consolidé pour les courtiers et agents particuliers</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 25 pour cent</p> <p>4) Néant</p>		

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
Services de consultations en matière d'assurance (à l'exclusion des services de consultations en matière de pensions) (CPC 81402)	1) Néant 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Accès limité aux personnels de direction de niveau supérieur, spécialistes et assistants techniques, sous réserve de l'accord du Commissaire aux assurances	1) Néant 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		
Services de règlement de sinistres (CPC 81403)	1) Néant 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Accès limité aux personnels de direction de niveau supérieur, spécialistes et assistants techniques, sous réserve de l'accord du Commissaire aux assurances	1) Néant 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant 'e' traitement national	
	1) Néant	2) Néant	1) Néant	Engagements additionnels
Services actuariels (CPC 81404)	1) Néant 2) Néant  3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		1) Néant 2) Néant  3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent  4) Accès limité aux personnels de direction de niveau supérieur, spécialistes et assistants techniques, sous réserve de l'agrément du Commissaire aux assurances	
Services auxiliaires de l'intermédiation financière, à l'exception de l'assurance et du financement des pensions			1) Néant 2) Néant	
Services de cartes de crédit (CPC 81133)			1) Néant 2) Néant	

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
(La mobilisation de fonds dans le public est interdite sauf autorisation donnée par une loi financière)	Limitations concernant le traitement national			
Services de consultations financières (CPC 81332)	<p>3) a) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>b) Les institutions financières doivent être agréées au préalable par la Banque de Thailande</p> <p>4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent</p> <p>4) Néant</p>		Engagements additionnels

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
			Engagements additionnels	
<b>Services bancaires et autres services financiers (à l'exclusion de l'assurance)</b>				
Acceptation de dépôts et d'autres fonds remboursables du public	1) Néant pour ce qui concerne les conseils financiers et le traitement des données financières. Non consolidé pour tous les autres services	1) Néant		
Prêts de toute nature, y compris crédit à la consommation, crédit hypothécaire, affacturage et financement des transactions commerciales	2) Néant pour ce qui concerne les conseils financiers et le traitement des données financières. Non consolidé pour tous les autres services	2) Néant		
Credit-bail	3) a) <u>Bureaux de représentation des banques</u> Néant	3) a) <u>Bureaux de représentation des banques</u> Néant	b) <u>Agences de banques étrangères</u> 1. Consolidé pour ce qui concerne les agences de banques étrangères établies dans le cadre actuel de partage des parts sociales. Non consolidé en ce qui concerne les nouvelles licences.	b) <u>Agences de banques étrangères</u> Néant pour ce qui concerne les agences existantes de banques étrangères. Non consolidé pour les nouvelles licences.
Services de règlements et de transferts monétaires, y compris les cartes de crédit, de paiement et similaires, les chèques de voyage et les traitements bancaires				

**T1. ALANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
Garanties et engagements Opérations pour compte propre ou pour compte de clients, portant sur: a) les instruments du marché monétaire b) les devises étrangères c) les instruments du marché des changes et de l'argent d) les valeurs mobilières négociables	<p>II. Opérations ATM autorisées exclusivement dans les conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) participation à des pools ATM gérés par des banques Thailandes; ou bien</li> <li>ii) exploitation dans ses propres locaux ou dans des locaux partagés avec d'autres banques commerciales en Thaïlande</li> </ul> <p>III. Un comptoir autorisé pour chaque agence de banque étrangère. Les autres agences, sous-agences, bureaux et comptoirs sont interdits.</p> <p>c) Banques localement constituées en sociétés</p> <p>Participation à des émissions de tout type de valeurs mobilières, y compris garantie et placement en qualité d'agent (dans le public ou à titre privé) et</p>			

**THAÏLANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
prestation de services relatifs à ces émissions	combinée d'une personne et de sa parentèle ne peut pas dépasser 5 pour cent du capital versé déclaré de la banque.			
Cession d'actifs:				
- gestion de trésorerie ou de portefeuille	III. Les trois quarts au moins des membres du conseil d'administration doivent avoir la nationalité thaïlandaise			
- gestion d'investissement collectif	d) <u>Etablissements bancaires internationaux</u> <sup>1</sup>	d) <u>Etablissements bancaires internationaux</u>		
- services de garde et de dépôt	I. Licences du Ministère des Finances obligatoires	Néant pour les établissements existants. Non consolidé pour les nouvelles licences.		
Services de conseil, d'intermédiation et autres services financiers auxiliaires	II. Consolidé pour les 20 licences d'établissements bancaires internationaux accordées à des banques étrangères sans présence commerciale en Thaïlande jusqu'en mars 1993			

1 Les établissements bancaires internationaux ne peuvent exercer que les activités bancaires et d'investissement spécifiées dans l'Ordonnance ministérielle et les avis de la Banque de Thaïlande émis le 16 septembre 1992 ainsi que dans la Notification de la Banque de Thaïlande datée du 14 décembre 1993.

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières d'informations financières et traitement de données financières et logiciels y relatifs	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	<b>Limitations concernant l'accès aux marchés</b>			
	<b>Limitations concernant le traitement national</b>			
Fourniture et transfert d'informations financières et traitement de données financières et logiciels y relatifs	<p>III. Les établissements bancaires internationaux consolidés seront autorisés à ouvrir des agences additionnelles hors de la métropole de Bangkok en 1994, sous réserve de conditions qui restent à annoncer</p> <p>IV. Cinq des établissements bancaires mentionnés sous II au maximum auront l'autorisation d'exercer la totalité des activités d'agences en 1997, sous réserve de conditions qui restent à annoncer</p> <p>e) <b>Sociétés de financement et de crédit foncier</b></p> <p>I. Néant pour les bureaux de représentation</p> <p>II. Accès limité à l'acquisition de parts de sociétés existantes. Non consolidé pour les nouvelles licences.</p>	<p><b>Limitations concernant le traitement national</b></p> <p>e) <b>Sociétés de financement et de crédit foncier</b></p> <p>Aucune dans le cas des participations étrangères au capital social à concurrence de 25 pour cent du capital versé déclaré</p>		Engagements additionnels

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	<b>Limitations concernant l'accès aux marchés</b>			
	<b>Limitations concernant le traitement national</b>			
	III. Participation étrangère au capital social limitée à 25 pour cent du capital versé déclaré. La participation combinée d'un particulier et de sa parentèle ne doit pas dépasser 10 pour cent.			
	IV. Les trois quarts au moins des membres du conseil d'administration doivent avoir la nationalité thaïlandaise	I. <u>Sociétés de gestion de valeurs mobilières</u>	I. <u>Sociétés de gestion de valeurs mobilières</u>	Aucune dans le cas des participations étrangères au capital social à concurrence de 49 pour cent du capital versé déclaré
		II. Néant dans le cas des bureaux de représentation		II. Accès limité à l'acquisition de parts de sociétés existantes. Non consolidé pour les nouvelles licences.
		III. Participation étrangère au capital social limitée à 49 pour cent du capital versé déclaré		III. Participation étrangère au capital social limitée à 49 pour cent du capital versé déclaré

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
	<p>IV. Licences distinctes obligatoires pour chaque activité: courtage de valeurs mobilières, opérations sur valeurs mobilières, conseils en matière d'investissement, garantie des valeurs mobilières, gestion de mutuelles et gestion de fonds privés</p> <p>g) <u>Services de crédit-bail</u> Ces services ne peuvent être assurés que par des sociétés de crédit où la participation étrangère au capital social est de 49 pour cent du capital versé déclaré ou par des sociétés de financement où la participation étrangère au capital social ne peut dépasser 25 pour cent du capital versé déclaré</p> <p>g) <u>Services de crédit-bail</u> Néant</p> <p>h) <u>Services d'affacturage</u> Ces services ne peuvent être assurés que par des sociétés d'affacturage où la participation étrangère au capital social est de 49 pour cent du capital versé déclaré ou par des sociétés de financement où la participation étrangère au capital social ne peut dépasser 25 pour cent du capital versé déclaré</p> <p>h) <u>Services d'affacturage</u> Néant</p>			

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>4) L'effectif du personnel étranger non résident de chaque agence de banque étrangère est limité comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) <b>dix</b> personnes dans le cas des banques faisant office de bureaux de représentation</li> <li>b) six personnes dans le cas des banques faisant office d'agences autorisées à exercer toutes les activités</li> <li>c) quatre personnes dans le cas des banques faisant office d'établissements financiers internationaux</li> <li>d) huit personnes dans le cas des banques faisant office d'agences autorisées à pratiquer toutes les opérations et celles d'établissements financiers internationaux</li> </ul>	<p>4) Néant</p>	

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
	Dans le cas des sociétés de financement: a) deux personnes pour les bureaux de représentation b) maximum de quatre administrateurs ou spécialistes			
9. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES (CPC 64110)				
A. Hébergement en hôtel	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		
A. Restauration (CPC 64210)	1) Non consolidé 2) Néant	1) Non consolidé 2) Néant		

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
A. Services de traiteur (CPC 64230)	<p>3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent</p> <p>4) Néant</p>	<p>3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent</p> <p>4) Néant</p>	<p>Engagements additionnels</p>
B. Services d'agences de voyages et d'organisateurs touristiques (CPC 74710)	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" et sous réserve que la moitié au moins des membres du conseil d'administration de la société aient la nationalité thaïlandaise</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent</p>		

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:		1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur		Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
D. Autres		4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant		
Services de gestion hôtelière		1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		
10. SERVICES RECREATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS					
D. Services sportifs (à l'exception des autres services sportifs spécifiés sous CPC 96419) (CPC 96411 + 96412 + 96413)		1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent		

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
D. Services de parcs de récréation et de plages (CPC 96494)	<p>4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>			
	4)	Néant	4)	Néant
A. Services de transport maritime	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) a) Non consolidé pour l'établissement de personnes morales aux fins d'exploiter une flotte sous le pavillon national thaïlandais</p>			
a) Transports de voyageurs (CPC 7211 moins cabotage: comme définit ci-dessous - 3.1)	1)	Néant	1)	Néant
	2)	Néant	2,	Néant
	3)	a)	3)	a) Non consolidé
				Les services ci-après fournis par l'administration ou des entreprises publiques dans les ports sont mis à la disposition des fournisseurs de transports maritimes internationaux dans des conditions raisonnables et non discriminatoires:

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Secteur ou sous-secteur				
	<p>b) Autres formes de présence commerciale pour la fourniture de services de transport maritime internationaux (comme défini ci-dessous - 3.2), à l'exception des agences: comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) a) Equipages: "non consolidé"</p> <p>b) Autres personnels: comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>b) Néant</p> <p>4) a) Non consolidé</p> <p>b) Néant</p>		<p>1. Pilotage<sup>1</sup></p> <p>2. Remorquage</p> <p>3. Approvisionnement en vivres, combustibles et eau</p> <p>4. Ramassage des ordures et évacuation des déchets de ballast</p> <p>5. Services de capitainerie de port</p> <p>6. Aides à la navigation</p> <p>7. Services opérationnels à terre indispensables pour le fonctionnement des navires, fourniture d'eau et d'électricité</p> <p>8. Réparations d'urgence</p> <p>9. Services d'ancreage et d'accostage</p>

<sup>1</sup> Le capitaine thaïlandais d'un navire thaïlandais qui navigue régulièrement dans certaines zones de pilotage obligatoire peut être autorisé à piloter son navire dans ces zones.

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
b) Transports de marchandises (CPC 7212 moins cabotage: comme défini ci-dessous - 3.1)	<p>1) Néant sauf que le trafic entre la Thaïlande et la Chine et entre la Thaïlande et le Viet Nam ne peut être assuré en intégralité par des navires de pays tiers</p> <p>2) Néant</p> <p>3) a) Non consolidé pour l'établissement de personnes morales aux fins d'exploiter une flotte sous le pavillon national thaïlandais</p> <p>b) Autres formes de présence commerciale pour la fourniture de services de transport maritime internationaux (comme défini ci-dessous - 3.2), à l'exception des agences: comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>			
	1) Néant	1) Néant	1) Voir la note explicative de la liste	
	2) Néant	3) a) Non consolidé	b) Voir la note explicative de la liste	
		b) Néant sauf que:	i) Les actionnaires de compagnies de transport maritime thaïlandaises propriétaires de navires sous pavillon thaïlandais peuvent se voir accorder une dérogation ou des réductions de l'impôt à percevoir sur les dividendes versés par ces compagnies	
			ii) Les exportateurs et importateurs de marchandises expédiées à destination ou en provenance de Thaïlande sur des navires sous pavillon thaïlandais	

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
e) Remorquage international (CPC 7214)	<p>4) a) Equipages: non consolidé</p> <p>b) Autres personnels: comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) a) Non consolidé pour l'établissement de personnes morales aux fins d'exploiter une flotte sous pavillon national thaïlandais</p> <p>b) Autres formes de présence commerciale pour la fourniture de services de remorquage international (comme défini ci-dessous - 3.2), sauf les agences: comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>peuvent avoir droit, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, à un abattement spécial sur leur revenu net de 5% pour cent au plus de la valeur du fret ou des autres dépenses acquittées pour le transport ordinaire de ces marchandises</p> <p>4) a) Non consolidé</p> <p>b) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) a) Non consolidé</p> <p>b) Néant</p>		

THAILANDE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
1) Services annexes de transport maritime (CPC 745)	4) a) Equipages: non consolidé b) Autres personnels: comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) a) Non consolidé b) Néant		Engagements additionnels
Equipements de réception à terre (ramassage des déchets et des eaux de ballast sur les navires)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		
Services de captainerie de port concernant certains navires étrangers	1) Néant 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent		

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national		
		Engagements additionnels		
Sociétés d'enquêtes maritimes et de classification aux fins d'assurer la documentation et la certification exactes des navires	4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant sauf les limitations prévues par les règlements du Département des ports 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant 1) Néant 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		
Services de transitaires	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques	
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national			Engagements additionnels
<b>NOTE EXPLICATIVE DE LA LISTE</b>					
1.	Lorsque des services auxiliaires des transports routiers, ferroviaires, par voies navigables intérieures, etc. ne sont pas d'autre part totalement couverts par la présente liste, les exploitants de transports multimodaux auront la possibilité de louer en crédit-bail ou en location simple des camions, wagons et péniches, ainsi que le matériel d'accompagnement, pour l'acheminement des carg. jons à l'intérieur du pays et auront accès à ces modalités de transport multimodal ainsi qu'à leur utilisation à des conditions raisonnables et non discriminatoires, aux fins d'assurer un transport multimodal.				
2.	Par "conditions raisonnables et non discriminatoires", on entend, aux fins des transports multimodaux, la possibilité donnée aux transporteurs multimodaux d'organiser l'acheminement de leurs marchandises en temps utile, en bénéficiant de la priorité sur d'autres marchandises arrivées au port par la suite.				
3.	<b>Définitions:</b>				
3.1	Par "cabotage", on entend, aux fins de la présente liste, le transport ou le remorquage de voyageurs ou de marchandises entre un port ou un lieu situé sur les eaux thaïlandaises et un autre port ou lieu situé dans les mêmes eaux.				
3.2	L'expression "autres formes de présence commerciale pour la fourniture de services de transport maritime internationaux" s'entend, aux fins de la présente liste, de la possibilité donnée aux fournisseurs de services de transport maritime international ressortissants d'autres Membres de procéder localement:				
a)	à la commercialisation et à la vente de services de transport maritime moyennant des contacts directs avec la clientèle, allant de la proposition des tarifs à la facturation, ces services étant assurés ou offerts par le fournisseur de services lui-même;				
b)	à l'acquisition, pour compte propre, de tous les services de transport ou apparentés indispensables pour la fourniture d'un service global;				
c)	à l'établissement des documents de transport, des documents de la clientèle et de tous autres documents concernant l'origine et la nature des marchandises transportées;				
d)	à la conclusion de tout contrat (y compris concernant la participation au capital-actions d'une société) et l'engagement de personnel recruté localement auprès de toute agence de navigation implantée sur place: comme indiqué sous "Engagements horizontaux".				
3.3	Par "transporteurs multimodaux", on entend les personnes au nom de qui est délivré le connaissment, ou le document de transport multimodal ou encore tout autre document attestant de la conclusion d'un contrat de transport multimodal de marchandises et qui sont chargées de transporter les marchandises conformément au contrat de transport.				
3.4	Par "services de transitaires", on entend l'activité qui consiste à organiser et surveiller les opérations d'expédition pour le compte des chargeurs, moyennant l'acquisition de services de transport et apparentés, l'établissement des documents et la fourniture d'informations commerciales.				

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
C. Services de transport aérien				
d) Réparation et entretien d'aéronefs (CPC 8868)	1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Néant		
e) Services annexes de transport aérien (CPC 746)	1) Non consolidé	1) Non consolidé		
Vente et commercialisation de services de transport aérien	2) Non consolidé 3) Néant sauf:	2) Non consolidé 3) La taxe sur la valeur ajoutée est calculée selon trois taux, à savoir 7 pour cent, zéro pour cent et exonération. Le prélèvement de la TVA s'effectue sur la base de la réciprocité		
		3.1 Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		
		3.2 La distribution par SIR n'est autorisée que pour les bureaux des compagnies aériennes et un agent commercial général		

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
E. Services de transport ferroviaire	3.3 Les fournisseurs de services doivent utiliser le réseau public thaïlandais de communication qui dépend de la régie nationale des télécommunications	4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé	
d) Entretien et réparation du matériel de transport ferroviaire (CPC 8868)	1) Non consolidé	1) Non consolidé	1) Non consolidé	
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	
	3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent	3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent	
	4) a) Comme indiqués sous "Engagements horizontaux"	4) Comme indiqués sous "Engagements horizontaux"	4) Néant	
	b) Non consolidé en ce qui concerne les ingénieurs civils	b) Non consolidé en ce qui concerne les ingénieurs civils	b) Néant	

**THAÏLANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger*	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
e) Services annexes de transport ferroviaire (CPC 743)				
Nettoyage des voitures de voyageurs et wagons	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant
Services de sécurité dans les gares				

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement "national"	
				Engagements additionnels
F. Services de transport routier. Autres transports de voyageurs non réguliers				
b) Transports de marchandises congelées ou réfrigérées, transports en vrac de liquides et de gaz et transports de marchandises contenueurisées (CPC 71231 à 71233)	1) Non consolidé 2) Néant 3) a) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" b) La moitié au moins des membres du conseil d'administration de la société doivent avoir la nationalité thaïlandaise	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent	
c) Services de location de voitures particulières avec chauffeur (CPC 71222)	1) Non consolidé 2) Néant 3) a) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent	

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	?) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
b)	La moitié au moins des membres du conseil d'administration de la sociétés doivent avoir la nationalité thaïlandaise			
4)	Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant		
c)	Services de location d'autocars avec chauffeur (CPC 71223)	1) Non consolidé 2) Néant 3) a) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" b) La moitié au moins des membres du conseil d'administration de la société doivent avoir la nationalité thaïlandaise 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant	

**THAILANDE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
H. Services auxiliaires de tous les modes de transport				
b) Services d'entreposage et de magasinage (CPC 742)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune pour autant que la participation étrangère au capital social ne dépasse pas 49 pour cent 4) Néant		Engagements additionnels